

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 31 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DASES 129 G : Subvention d'investissement (25 583 euros) à l'association « Œuvres de la Mie de Pain » au bénéfice de l'Espace Solidarité Insertion « Arche d'Avenir » (13^{ème}), dans le cadre de la mise en œuvre du projet solidarité du budget participatif édition 2015 - Convention

Mmes Dominique VERSINI et Pauline VERON, rapporteures.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L262-1 et suivants,

Vu le budget primitif du Département ;

Vu la convention du 1^{er} janvier 2013 conclue entre le Département de Paris, l'Etat et la Régie Autonome des Transports Parisiens relative au dispositif des « Espaces Solidarité Insertion »,

Vu la convention du 3 avril 2013 conclue entre le Département de Paris et les « Oeuvres de la Mie de Pain » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose la signature d'une convention et l'attribution, au titre de l'exercice 2017, d'une subvention en investissement d'un montant de 25 583 €, à l'association « Oeuvres de la Mie de Pain », pour un projet d'investissement et d'équipement au sein de l'Espace Solidarité Insertion « Arche d'avenir », dans le cadre de la mise en œuvre du projet solidarité du budget participatif édition 2015 « Développer l'aide aux personnes en situation de précarité »,

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission, et Madame Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué une subvention en investissement de 25 583 €, au titre de 2017, au bénéfice de l'association « Oeuvres de la Mie de Pain », ayant son siège social situé au 18, rue Charles Fourier (Paris 13^{ème}), pour un projet d'aménagement et d'équipement de son accueil de jour « Arche d'Avenir » labellisé Espace Solidarité Insertion, situé au 113, rue Regnault (Paris 13^{ème}), accueillant des personnes sans domicile fixe (n° SIMPA 2569 et n° de dossier 2016_08157) ;

Article 2 : le versement de la subvention mentionnée à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec le bénéficiaire, d'une convention annuelle présentée en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer ;

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget d'investissement du Département de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 204 – Rubrique 583 – compte 20422 – ligne DE 34024		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
Œuvres de la Mie de Pain	Aménagement de l'espace cafétéria et équipement des espaces hygiène de l'accueil de jour « Arche d'Avenir » labellisé Espace Solidarité Insertion, accueillant des personnes sans domicile fixe.	25 583 €
Total - Chapitre 204		25 583 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO